



**Déclaration de B Lab concernant les sujets de controverse :  
Entreprises au service de gouvernements impliqués dans des violations des  
droits humains**

**L'approche de B Lab concernant les sujets de controverse et la certification B Corp**

Les entreprises certifiées B Corporation sont des entreprises à but lucratif qui répondent aux normes les plus rigoureuses en matière de performance sociale et environnementale globale, de responsabilisation et de transparence. Elles sont à l'avant-garde du mouvement visant à utiliser l'activité des entreprises comme force pour générer un impact positif.

Des interrogations délicates et complexes surgissent régulièrement quant à la manière dont les sujets de controverse touchant le monde des entreprises peuvent affecter l'éligibilité d'une entreprise à la certification B Corp. Ces situations peuvent être communiquées par une entreprise dans son [Formulaire lié aux exigences de transparences](#), par une tierce partie par le biais du [Processus de plainte](#) officiel de B Lab ou par l'opinion publique, en débattant autour des exigences et des normes de certification de B Corp. Le [Conseil consultatif sur les Normes](#) indépendant de B Lab se charge ensuite de prendre les décisions appropriées, dans le cadre d'un processus d'examen associé aux exigences de transparences.

Le Formulaire lié aux exigences de transparences de B Lab sert de fondement au processus d'examen des exigences de transparences, qui couvre les industries, les pratiques, les résultats et les sanctions sensibles, et qui s'appuie sur des examens et des normes de tierces parties, comme par exemple, la Liste d'exclusion de la SFI et les Conventions de l'Organisation internationale du travail. Dans la mesure où une liste de sujets sensibles peut être incomplète, B Lab se réserve alors le droit de procéder à des examens similaires sur des questions non mentionnées dans le Formulaire lié aux exigences de transparences, mais qui sont considérées comme sujettes à des préoccupations importantes de la part des parties prenantes et à une violation potentielle de la Déclaration d'interdépendance du mouvement B Corp.

Face à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité ou de questions pour lesquelles un modèle de prise de décision n'a pas encore été élaboré, B Lab conduit des recherches sur le sujet afin d'orienter la décision du Conseil consultatif sur les Normes. Cette recherche se base sur la compilation de sources complémentaires par le personnel de B Lab, avec pour objectif général d'identifier et de comprendre les différentes préoccupations du secteur ou le sujet de controverse, ainsi que les différentes perspectives des parties prenantes. Ce travail s'appuie sur une analyse de la presse spécialisée dans le secteur et l'impact de cette dernière, la manière

dont le sujet de controverse est réglementé par d'autres normes, les politiques publiques existantes et les recommandations de politiques publiques émanant d'organisations à but non lucratif et d'autres experts en la matière, les cas d'étude des acteurs du secteur, aussi bien positifs que négatifs, et les entretiens avec des experts des parties prenantes. Ce contenu est à son tour utilisé pour élaborer le cadre de l'examen du Conseil consultatif sur les Normes, afin de déterminer les types de questions auxquelles chaque entreprise devra répondre.

En ce qui concerne les secteurs d'activités sujets à des controverses, une tension naturelle et saine oppose la tendance à exclure toutes les entreprises de ces secteurs d'activités de la possibilité d'obtenir la certification B Corp, et le *besoin d'un leadership* qui a le potentiel de transformer la culture, le comportement et l'impact de ces entreprises. Même si B Lab et son [Conseil consultatif sur les Normes](#) peuvent déterminer qu'une industrie dans son ensemble n'est pas éligible à la certification en raison de ses impacts négatifs ou de ses pratiques, ils reconnaissent également que dans certains secteurs sujets à controverse, il est possible pour les entreprises de gérer de manière significative ces impacts négatifs potentiels ou ces controverses. Dans ce contexte, le besoin de distinguer les bons et les mauvais acteurs, ainsi que les pratiques satisfaisantes, optimales et exemplaires, peut s'avérer plus urgent que jamais, en implantant des normes rigoureuses en matière de performances sociales et environnementales vérifiées, de responsabilisation et de transparence publique. La mise en place de normes réalistes et transparentes, qui contribuent à améliorer les décisions en matière de politique, d'investissement, d'achat et d'emploi, sert au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes.

Tout en reconnaissant qu'il existe de nombreux points de vue différents et raisonnables sur ce qui contribue à une prospérité partagée et durable pour tous, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes détermineront l'éligibilité à la certification B Corp et, le cas échéant, exigeront des entreprises issues de secteurs sujets à une controverse, ayant des politiques qui suscitent la controverse, ou engagées dans des pratiques controversées, qu'elles fassent preuve de transparence quant à leurs activités et à la manière dont elles gèrent et atténuent ces préoccupations. B Lab documentera et partagera également publiquement ces prises de position afin de permettre à toutes les parties prenantes, y compris les citoyens et les décideurs politiques, de porter leur propre jugement sur les performances d'une entreprise, et de favoriser un débat public réfléchi et constructif sur ces enjeux majeurs. Les déclarations et cadres de B Lab sur les questions controversées peuvent être consultés [ici](#).

Ces cadres, comme les normes de B Lab en général, sont en constante évolution, et nous espérons pouvoir les améliorer à l'avenir. B Lab est ouvert à d'autres approches qui lui permettront d'affiner son point de vue et, espérons-le, de contribuer à un dialogue constructif sur le rôle des entreprises dans la société.

Indépendamment de l'éligibilité à la certification B Corp, toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent utiliser l'[Évaluation B Impact Assessment](#) comme outil de gestion d'impact interne pour évaluer et améliorer leurs pratiques globales, et/ou adopter une structure

juridique de gouvernance des parties prenantes (telle qu'une entreprise à but non lucratif) adaptée à la structure actuelle de l'entreprise et à sa juridiction.

Si vous avez des questions ou des observations sur l'approche de B Lab concernant les points traités ci-dessous, nous vous invitons à envoyer un courriel à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante : [standardsmanagement@bcorporation.net](mailto:standardsmanagement@bcorporation.net).

### **Entreprises au service de gouvernements impliqués dans des violations des droits humains**

Les entreprises qui fournissent des services à des gouvernements impliqués dans des violations présumées des droits humains sont sujettes à controverse, dans le sens où leurs produits ou services peuvent être utilisés de manière à perpétuer directement ces violations ou à en être complices. Les gouvernements autoritaires, en particulier, sont davantage susceptibles d'être liés à des exactions, et ce risque est également présent dans d'autres environnements politiques dès lors qu'un gouvernement a fait l'objet d'allégations crédibles de violations des droits humains.

Compte tenu de ces enjeux, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes indépendant ont pris la décision suivante concernant leur éligibilité à la certification B Corp :

*Les entreprises fournissant des services à des gouvernements autoritaires ou liés à des violations des droits humains ne sont pas éligibles s'il existe un risque substantiel que les produits ou services de l'entreprise soient liés à ces exactions ou en soient complices. Plus précisément, ce risque sera évalué en fonction (1) des régions géographiques spécifiques où l'entreprise exerce ses activités, (2) de la nature des produits et services fournis par l'entreprise et (3) des programmes gouvernementaux spécifiques que l'entreprise dessert.*

*Les entreprises pour lesquelles un risque possible a été identifié mais qui ont été jugées à faible risque peuvent être certifiées en ajoutant à leur profil B Corp des informations supplémentaires décrivant les régions géographiques spécifiques dans lesquelles elles exercent leurs activités, la nature des produits ou des services qu'elles fournissent et les administrations spécifiques qu'elles servent. Par ailleurs, B Lab procédera à un suivi permanent de ces entreprises sous la forme d'un examen annuel, et l'entreprise s'engage à mener son propre contrôle interne en ce qui concerne l'utilisation abusive potentielle de ses produits ou services.*

## **Risques encourus en fournissant des services à des gouvernements autoritaires et à d'autres gouvernements liés à des violations des droits humains**

Les systèmes politiques autoritaires se caractérisent par une concentration du pouvoir entre les mains d'un dirigeant ou d'une petite élite, où la liberté de créer des partis politiques d'opposition ou d'autres groupements politiques alternatifs est limitée ou inexistante.<sup>1</sup> L'indice de démocratie établi par l'Economist Intelligence Unit<sup>2</sup>, qui est une mesure annuelle de l'état de la démocratie dans 167 pays du monde, présente les caractéristiques suivantes pour décrire un « régime autoritaire » :

« Dans ces États, le pluralisme politique est absent ou fortement circonscrit. De nombreux pays classés dans cette catégorie sont de véritables dictatures. Certaines institutions formelles de la démocratie peuvent être établies, mais leur rôle est négligeable. Les élections, quand elles ont lieu, ne sont pas libres et équitables. Les abus et les atteintes aux libertés civiles sont ignorés. Les médias sont généralement détenus par l'État ou contrôlés par des groupes liés au régime en place. La critique du gouvernement est réprimée et la censure est omniprésente. Le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant. »

Ce sont là des caractéristiques des gouvernements autoritaires qui vont à l'encontre de plusieurs droits humains universellement reconnus, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, notamment le droit à des élections périodiques et honnêtes (article 21), le droit à la liberté d'opinion et d'expression (article 19) et le droit à un procès équitable et public par un tribunal indépendant et impartial (article 10). De surcroît, en cherchant à surveiller et à restreindre les opinions politiques dissidentes, les gouvernements autoritaires peuvent porter atteinte à d'autres droits humains fondamentaux, tels que l'égalité devant la loi (article 7), l'interdiction de l'arrestation, de la détention ou de l'exil arbitraires (article 9), et la protection contre toute immixtion dans la vie privée, la famille, le domicile ou la correspondance d'une personne (article 12).<sup>3</sup>

Dans ce contexte, les entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec des États autoritaires encourrent un risque plus élevé d'être liées à des violations des droits humains. Qui plus est, en raison de la concentration du pouvoir politique qui caractérise ces États, ces entreprises risquent généralement d'être soumises à une influence indue de la part du gouvernement.

Pour autant, les risques de violation des droits humains ne concernent pas uniquement les régimes autoritaires. Les entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec des gouvernements démocratiques peuvent également être confrontées à des risques similaires,

---

<sup>1</sup> <https://www.britannica.com/topic/authoritarianism>

<sup>2</sup> <https://www.eiu.com/topic/democracy-index>

<sup>3</sup> [https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf)

étant donné que des allégations crédibles de violations des droits humains pèsent également sur ces gouvernements. À titre d'exemple, Human Rights Watch a documenté aux États-Unis des violations des droits humains d'individus non citoyens de l'État d'accueil et de l'application des politiques d'immigration par le gouvernement.<sup>4</sup>

Dans un cas comme dans l'autre, le niveau de risque pour une entreprise donnée varie selon le contexte. Parmi les facteurs susceptibles d'influer sur le risque pour une entreprise donnée, citons les suivants :

- **Le niveau d'influence du gouvernement sur l'entreprise** - Il peut être déterminé par le type de gouvernement qui fournit les services, le volume des activités de l'entreprise réalisées conjointement avec le gouvernement, les conditions particulières des contrats gouvernementaux ou la participation de l'État dans l'entreprise. Les entreprises qui ont le plus de chances d'être influencées par des acteurs gouvernementaux, comme celles qui fournissent des services à des gouvernements autoritaires ou des entreprises d'État, présentent un risque plus élevé au regard de la question des droits humains.
- **Les zones géographiques spécifiques où les produits et services sont utilisés** - Les rapports nationaux sur l'état actuel des droits humains peuvent fournir un indicateur général du risque, mais il se peut que certaines régions d'un pays suscitent des préoccupations particulières. À titre d'exemple, les allégations concernant un déplacement forcé peuvent être rapportées à des régions géographiques spécifiques. Les entreprises qui opèrent ou fournissent des services aux collectivités locales au niveau de ces « points chauds » géographiques sont plus exposées au risque de violation des droits humains.
- **Les usages potentiels du produit et/ou des services de l'entreprise** - Il est important de prendre en compte l'usage potentiel, car les produits et services peuvent être utilisés à des fins nuisibles même si l'usage prévu ne présente pas de danger en soi. Parmi les entreprises à haut risque, on peut citer celles qui appartiennent à des secteurs déjà considérés comme controversés, comme les entreprises de défense et d'armement, ainsi que d'autres secteurs susceptibles de faciliter directement ou indirectement les violations des droits humains par l'État, comme les technologies de surveillance, les services de collecte et d'analyse de données et les entreprises médiatiques. En revanche, les entreprises dont les produits et services sont conçus pour avoir un impact positif, notamment en matière de santé ou de lutte contre la pauvreté, présentent généralement un risque moindre.
- **Les ministères spécifiques auxquels l'entreprise est liée** - Les allégations concernant la violation des droits humains peuvent être imputées à un ministère ou à un programme gouvernemental spécifique, auquel cas les produits et services fournis directement à ces ministères ou programmes présenteraient un risque accru de violations des droits humains. De même, certains ministères peuvent être associés à une menace intrinsèquement plus élevée. Les ministères axés sur la sécurité, la défense

---

<sup>4</sup> <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/united-states#bcfbc5>

et l'immigration, par exemple, sont généralement plus exposés à des risques de violations des droits humains que les ministères axés sur l'éducation ou le logement.

Bien que les entreprises qui entretiennent des relations avec des États autoritaires soient exposées à un risque évident de violation des droits humains, il apparaît que, dans de telles circonstances, les entreprises responsables, capables d'influencer positivement le changement social et environnemental, sont à la fois une nécessité et une opportunité. De surcroît, force est de constater que toutes les entreprises qui travaillent avec de tels gouvernements ne sont pas intrinsèquement nuisibles, et que certains gouvernements autoritaires disposent de ministères ou de programmes conçus pour générer des résultats positifs pour leurs citoyens. Grâce aux rapports de tiers disponibles sur les questions de droits humains dans le monde, il est possible de différencier les entreprises et les gouvernements en fonction du niveau de risque de violations des droits humains auquel ils sont associés.

Les organisations qui se concentrent sur les entreprises et les droits humains s'accordent généralement à dire que travailler dans ces types d'environnements politiques est essentiel pour aborder les questions de droits humains. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, qui constituent le cadre international le plus largement accepté pour fixer les responsabilités des entreprises en matière de droits humains, se concentrent sur les politiques et pratiques concrètes que les entreprises doivent adopter pour faire face aux risques de violations des droits humains. Les principes directeurs de l'ONU n'adoptent pas une approche d'exclusion des environnements à haut risque tels que les États autoritaires. En revanche, ils reconnaissent que les entreprises doivent redoubler d'initiatives dans des environnements difficiles afin de lutter efficacement contre les violations des droits humains.<sup>5</sup>

### **Justification de la décision du Conseil consultatif sur les Normes**

Le Conseil consultatif sur les Normes reconnaît que les entreprises qui travaillent avec des gouvernements associés à des violations des droits humains, y compris les gouvernements autoritaires, courent le risque inhérent de perpétuer directement les violations des droits humains ou d'en être complices. Cette décision reconnaît également qu'il est possible pour les entreprises qui travaillent avec de tels gouvernements de gérer de manière significative les risques potentiels de violations des droits humains associés à leurs produits et services, et la nécessité particulière, dans ce type d'environnement politique, de distinguer les bons et les mauvais acteurs.

De ce fait, lors de l'examen de l'éligibilité à la certification B Corp, ces entreprises doivent être évaluées sur la base de critères spécifiques afin de déterminer le degré de risque de violations des droits humains associé à leurs activités. Ces critères, qui devraient prendre en compte le type de relation qu'une entreprise entretient avec le gouvernement, la zone géographique

---

<sup>5</sup> <https://www.bsr.org/files/work/bsr-human-rights.pdf>

spécifique où elle exerce ses activités, les utilisations potentielles de ses produits ou services, et les ministères spécifiques avec lesquels elle travaille, permettent de prendre une décision éclairée concernant le risque d'une entreprise particulière en matière de violations des droits humains et son éligibilité à la certification B Corp.

Les entreprises sont tenues, au minimum, de signaler les risques de violations des droits humains et de prouver qu'elles ont fait preuve d'une diligence raisonnable suffisante pour les éviter. Pour les entreprises jugées éligibles par le Conseil consultatif sur les Normes, la nécessité de communiquer des informations supplémentaires renforce la responsabilisation et la transparence vis-à-vis de leurs risques spécifiques en matière de violations des droits humains et de leurs initiatives destinées à surveiller en permanence l'utilisation abusive potentielle de leurs produits ou services. Cependant, lorsque le risque est élevé et qu'il ne peut être géré de manière suffisante, ou lorsqu'il existe des preuves directes de liens avec des violations des droits humains, une entreprise ne peut prétendre à la certification B Corp avant d'avoir mis fin à son implication dans ces produits, services et/ou clients.

La situation des droits humains dans le monde est en constante évolution et un large éventail de parties prenantes des secteurs public et privé s'attache à garantir leur protection. En instaurant des critères d'évaluation supplémentaires pour les entreprises qui travaillent avec des gouvernements associés à des violations des droits humains, B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes peuvent prendre en compte les recherches les plus récentes et les contributions des parties prenantes concernant les questions de droits humains dans le monde. Pour les entreprises jugées éligibles à la certification, la condition d'un examen annuel sur ce sujet permet de considérer régulièrement l'évolution des droits humains.

Conformément à la déclaration de B Lab sur les B Corps et les droits humains, cette décision permet à B Lab et à son Conseil consultatif sur les Normes d'examiner si une entreprise est éligible à la certification ou si des actions supplémentaires, telles que des mesures correctives, doivent être prises indépendamment du score d'impact positif de l'entreprise dans l'Évaluation B Impact Assessment, et reconnaît que les liens directs avec des gouvernements autoritaires en particulier constituent un risque important de violations des droits humains.

\*\*\*\*\*

La décision du Conseil consultatif sur les Normes s'appuie sur des recherches indépendantes menées par B Lab et des consultations de parties prenantes réunissant des experts et des défenseurs des droits humains.

Dans le cas où une entreprise est éligible, l'exigence de transparence entend reconnaître que des personnes raisonnables peuvent ne pas être d'accord avec la position exposée par le Conseil consultatif sur les Normes et doivent disposer des informations pertinentes pour porter leur propre jugement sur les performances sociales et environnementales de l'entreprise.

Cette déclaration est effective depuis mai 2020 jusqu'à un nouveau jugement de la part du Conseil consultatif sur les Normes.

Veillez envoyer vos commentaires ou vos questions à l'équipe de gestion des normes de B Lab à l'adresse suivante :  
[standardsmanagement@bcorporation.net](mailto:standardsmanagement@bcorporation.net).